

CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

COMMISSION PERMANENTE Réunion du 12 avril 2013

Direction de l'Environnement et de l'Agriculture

service environnement

N° 2013.04.3

OBJET :

Fonds départemental pour l'environnement : attribution de subventions

Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32

Présents :

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Jean-Luc BOUZON, M. André DEGUIS, M. Thierry DELONG, M. Christian DUBOIS, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Paul FLAMÉRION, M. Bernard GENDROT, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Jean-François GUÉNIOT, M. Didier JANNAUD, M. Eric KREZEL, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Denis MAILLOT, M. Stéphane MARTINELLI, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

Quorum : 17

Absents ayant donné procuration :

Mme Marcelle FONTAINE à M. Jean-Luc BOUZON
M. Jean-Philippe GEOFFROY à M. André NOIROT
Mme Anne-Marie NÉDÉLEC à M. Bruno SIDO

Absents excusés et non représentés :

M. Philippe BOSSOIS, M. Jean LIPP, M. Pierre ROUSSELOT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil général n° II-5 en date des 8 et 9 décembre 2005, décidant la création du fonds départemental pour l'environnement ou FDE,

Vu la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011, portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil général en date du 7 décembre 2012, décidant de l'inscription d'une autorisation de programme de 2 000 000 € pour le fonds départemental pour l'environnement,

Vu l'avis favorable, émis par la IIe commission, au cours de sa réunion du 29 mars 2013,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

LA COMMISSION PERMANENTE
Par 29 voix Pour

DECIDE

- d'attribuer sur le FDE les subventions détaillées dans le tableau en annexe, qui représentent un engagement financier de **83 556 €** (imputations budgétaires 204142//61 et 204141//64).

L'inscription des crédits de paiement nécessaires à ces engagements, sera proposée au vote de l'assemblée, au fur et à mesure de la réalisation des travaux.

<u>RÉSULTAT DU VOTE</u> : Adopté à l'unanimité	
<u>Certifié exécutoire compte tenu de :</u> - la télétransmission en Préfecture le - la publication le	Chaumont, le 12 avril 2013 LE PRÉSIDENT, Bruno SIDO

FDE 2013 EAU et ASSAINISSEMENT	
Crédits inscrits (AP)	2 000 000,00 €
Engagements	195 498,00 €
Disponible	1 804 502,00 €
INCIDENCE FINANCIERE	83 556,00 €
Reste disponible	1 720 946,00 €

Commission permanente du 12 avril 2013

COLLECTIVITÉ	NATURE DES TRAVAUX (libellé de la tranche)	MONTANT DES TRAVAUX HT	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE HT	TAUX
CHALINDREY	Création d'un réseau d'eaux usées au lieu dit "le Varinot"	38 070,00 €	38 070,00 €	20%
EURVILLE-BIENVILLE	Remplacement des branchements en plomb tranche conditionnelle - travaux en domaine public et frais annexes	208 354,70 €	208 354,70 €	20%
	Remplacement des branchements en plomb tranche conditionnelle - travaux en domaine privé	15 320,00 €	15 320,00 €	10%
GENEVRIÈRES	Remplacement des branchements en plomb - travaux en domaine public	62 000,00 €	42 000,00 €	20%
	Remplacement des branchements en plomb - travaux en domaine privé	46 000,00 €	30 000,00 €	10%
MOUILLERON	Amélioration des installations AEP dans le cadre de la protection de la ressource	13 460,00 €	13 460,00 €	20%
PALaiseul	Remplacement du surpresseur à la station de pompage + pose d'un javelisateur	8 180,00 €	8 180,00 €	20%
PIERREMONT-SUR-AMANCE	Remplacement des branchements plomb à Montesson - travaux en domaine public	26 380,00 €	26 380,00 €	20%
	Remplacement des branchements plomb à Montesson - travaux en domaine privé	1 260,00 €	1 260,00 €	10%
SAULLES	Remplacement des branchements plomb - travaux en domaine public et frais annexes	35 270,00 €	35 270,00 €	20%
	Remplacement des branchements plomb - travaux en domaine privé	30 000,00 €	30 000,00 €	10%
Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Tille Supérieure, de l'Ignon et de la Venelle	Travaux d'entretien et de restauration de la végétation de la Venelle - partie Haute-Marne	5 183,20 € TTC	5 183,20 €	30%
INCIDENCE TOTALE				

CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

COMMISSION PERMANENTE Réunion du 12 avril 2013

Direction du Développement et de l'Animation du Territoire

service aides aux communes

N° 2013.04.5

OBJET :

**Fonds d'aménagement local (FAL) :
cantons de Chaumont Sud, Doulaincourt-Saucourt,
Juzennecourt, Nogent, Prauthoy, Val-de-Meuse et Wassy**

Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32

Présents :

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Jean-Luc BOUZON, M. André DEGUIS, M. Thierry DELONG, M. Christian DUBOIS, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Paul FLAMÉRIOT, M. Bernard GENDROT, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Jean-François GUÉNIOT, M. Didier JANNAUD, M. Eric KREZEL, M. Jacques LABARRE, M. Denis MAILLOT, M. Stéphane MARTINELLI, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

Quorum : 17

Absents ayant donné procuration :

Mme Marcelle FONTAINE à M. Jean-Luc BOUZON
M. Jean-Philippe GEOFFROY à M. André NOIROT
Mme Anne-Marie NÉDÉLEC à M. Bruno SIDO

Absents excusés et non représentés :

M. Philippe BOSSOIS, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Pierre ROUSSELOT

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3211-1 et L.3232-1,

VU les délibérations du conseil général en date des 11 octobre et 9 décembre 1996 créant le fonds d'aménagement local (FAL),

VU les délibérations du conseil général en date des 16 et 17 décembre 1999, 8 et 9 décembre 2005, 14 et 15 décembre 2006, 13 et 14 décembre 2007 et 11 et 12 décembre 2008 modifiant le règlement du fonds d'aménagement local (FAL),

VU la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011, portant délégation d'attributions à la commission permanente,

VU la délibération du conseil général en date du 7 décembre 2012 décidant l'inscription d'une autorisation de programme pour 2013 de 2 000 000 € au titre du fonds d'aménagement local (FAL),

VU l'avis favorable de la IIe commission du conseil général réunie le 29 mars 2013,

VU le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

CONSIDÉRANT les dossiers de travaux des collectivités locales parvenus au conseil général,

LA COMMISSION PERMANENTE

Par 28 voix Pour

DECIDE

- de rapporter partiellement la délibération n° 2013.01.07 du 25 janvier 2013 en ce qu'elle attribue une subvention de 543 € à la commune de Fays (création d'un columbarium), canton de Wassy,
- d'attribuer au titre du fonds d'aménagement local (FAL) de l'année 2013, les nouvelles subventions figurant sur les tableaux ci-annexés pour un montant total de **115 834 €** à imputer sur le chapitre 204 du budget départemental ;

<u>RÉSULTAT DU VOTE</u> : Adopté à l'unanimité	
<u>Certifié exécutoire compte tenu de :</u> - la télétransmission en Préfecture le - la publication le	Chaumont, le 12 avril 2013 LE PRÉSIDENT, Bruno SIDO

CANTON DE CHAUMONT SUD

ENVELOPPE FAL 2013	59 786 €
ENGAGEMENTS	0 €
DISPONIBLE	59 786 €
INCIDENCE FINANCIERE	14 655 €
RESTE DISPONIBLE	45 131 €

CP du 12 AVRIL 2013

COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	MONTANT TRAVAUX HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE HT	TAUX	M SU
BUXIÈRES-lès-VILLIERS	Mise aux normes d'un poteau incendie rue du Baron de Beine	4 200 €	4 200 €	30%	
FOULAIN	Renforcement de la voirie communale chemin du Rû de Villiers	13 670 €	13 670 €	30%	
LUZY-SUR-MARNE	Elaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) (2 ^e tranche et solde)	16 880 €	13 026 €	30%	
NEUILLY-sur-SUIZE	Aménagement d'un columbarium dans le cimetière communal	2 227 €	2 227 €	30%	
VERBIESLES	Aménagement de deux aires de jeux et loisirs rues des Lavoires et des Herbues	15 732 €	15 732 €	30%	
TOTAL					

CANTON DE DOULAINCOURT-SAUCOURT

ENVELOPPE FAL 2013	65 102 €
ENGAGEMENTS	17 500 €
DISPONIBLE	47 602 €
INCIDENCE FINANCIERE	17 170 €
RESTE DISPONIBLE	30 432 €

CP du 12 avril 2013

COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	MONTANT TRAVAUX HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE HT	TAUX	MONTANT SUBVENTION	NATURE ANALYTIQUE	IMPUTATION
DOULAINCOURT-SAUCOURT	Création d'un accès pour les personnes à mobilité réduite au pôle médical	65 853 €	65 853 €	20%	13 170 €	équipements communaux	204142-74
ROUÉCOURT	Réfection de l'église non classée (escalier et électricité)	16 787 €	16 787 €	23,83%	4 000 €	équipements communaux	204142-74
TOTAL					17 170 €		

CANTON DE JUZENNECOURT

ENVELOPPE FAL 2013	56 836 €
ENGAGEMENTS	1 546 €
DISPONIBLE	55 290 €
INCIDENCE FINANCIERE	4 958 €
RESTE DISPONIBLE	50 332 €

CP du 12 AVRIL 2013

COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	MONTANT TRAVAUX HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE HT	TAUX	MONTANT SUBVENTION	NATURE ANALYTIQUE	IMPUTATION
AUTREVILLE-sur-la-RENNE	Pose d'une borne incendie à Saint-Martin-sur-la-Renne	3 440 €	3 440 €	20%	688 €	équipements communaux	204142-74
RIZAUCOURT-BUCHEY	Réfection de la voirie communale à Rizaucourt et Buchey	21 352 €	21 352 €	20%	4 270 €	équipements communaux	204142-74
					4 958 €		

CANTON DE NOGENT

ENVELOPPE FAL 2013	77 440 €
ENGAGEMENTS	61 823 €
DISPONIBLE	15 617 €
INCIDENCE FINANCIERE	4 768 €
RESTE DISPONIBLE	10 849 €

CP du 12 AVRIL 2013

COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	MONTANT TRAVAUX HT	DEPENSE SUBVENTION- NABLE HT	TAUX	MO SUBV
LOUVIÈRES	Réfection de la rue du Moulin et de la voie communale 3 (1 ^{re} tranche)	30 942 €	15 500 €	25%	
POINSON-LÈS-NOGENT	Réfection de la voirie communale de la Voie du Fonds	3 575 €	3 575 €	25%	
TOTAL					

CANTON de PRAUTHOY

ENVELOPPE FAL 2013	67 531 €
ENGAGEMENTS	183 €
DISPONIBLE	67 348 €
INCIDENCE FINANCIERE	54 025 €
RESTE DISPONIBLE	13 323 €

CP du 12 avril 2013

COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	MONTANT TRAVAUX HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE HT	TAUX	MONT SUBVEN
Communauté de communes d'AUBERIVE, VINGEANNE et MON TSAUGEONNAIS	Programme de voirie communautaire 2012 sur le canton de Prauthoy (complément FAL avant financement FGTR)	353 937 €	101 914 €	7%	7
Communauté de communes d'AUBERIVE, VINGEANNE et MON TSAUGEONNAIS	Pose d'un portail à l'école d'Esnoms et isolation phonique de la cantine de Vaux-sous-Aubigny	6 144 €	6 144 €	20%	1
Communauté de communes d'AUBERIVE, VINGEANNE et MON TSAUGEONNAIS	Retenue routière de la resurgance de Percey-sous-Montormentier (complément FAL avant financement FGTR)	49 850 €	49 850 €	20%	9
Communauté de communes d'AUBERIVE, VINGEANNE et MON TSAUGEONNAIS	Acquisition de six tableaux blancs interactifs pour les écoles de Prauthoy, Cusey, Vaux-sous-Aubigny et Esnoms-au-Val	21 825 €	21 600 €	20%	4
CUSEY	Réfection de la couverture des églises non classées de Cusey et de Percey-sous-Montormentier	20 426 €	20 426 €	20%	4
LE VAL D'ESNOMS	Réfection de la toiture de la salle des fêtes d'Esnoms-au-Val	29 843 €	29 843 €	20%	5
LE VAL D'ESNOMS	Amélioration de l'éclairage public (Esnoms-au-Val, Courcelles Val d'Esnoms, Chatoillenot) - phase 2	24 250 €	24 250 €	10%	2
VAUX-SOUS-AUBIGNY	Amélioration de la distribution d'eau potable et renforcement de la défense incendie avec enfouissement des réseaux secs et éclairage public (2 ^e tranche)	111 075 €	42 170 €	20%	8
VESVRES-SOUS-CHALANCEY	Rénovation de la mairie	41 850 €	41 850 €	25%	10
TOTAL					54

CANTON de VAL-DE-MEUSE

ENVELOPPE FAL 2013	52 700 €
ENGAGEMENTS	0 €
DISPONIBLE	52 700 €
INCIDENCE FINANCIERE	13 921 €
RESTE DISPONIBLE	38 779 €

CP du 12 avril 2013

COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	MONTANT TRAVAUX HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE HT	TAUX	S
AVRECOURT	Remplacement de la colonne montante du château d'eau	5 207 €	5 207 €	30%	
Communauté de communes du BASSIGNY	Acquisition de deux tableaux blancs interactifs pour les écoles de Sarrey et de Dammartin-sur-Meuse	7 987 €	7 987 €	30%	
SAULXURES	Réfection et accessibilité de la mairie au rez-de-chaussée	33 212 €	33 212 €	30%	
TOTAL					

CANTON DE WASSY

ENVELOPPE FAL 2013	77 505 €
ENGAGEMENTS	65 011 €
DISPONIBLE	12 494 €
RELIQUATS	543 €
NOUVEAU DISPONIBLE	13 037 €
INCIDENCE FINANCIERE	6 337 €
RESTE DISPONIBLE	6 700 €

Annulation d'une subvention pour la commune de FAYS (CP du 25/01/2013)

CP du 12 avril 2013

COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	MONTANT TRAVAUX HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE HT	TAUX	MONTANT SUBVENTION	NATURE ANALYTIQUE	IMPUTATION
FAYS	Création d'un columbarium au cimetière communal	3 990 €	3 990 €	25%	997 €	équipements communaux	204142-74
FAYS	Remplacement du système de chauffage du logement communal	6 665 €	6 665 €	25%	1 666 €	équipements communaux	204142-74
MONTREUIL-sur-BLAISE	Isolation et installation d'un nouveau chauffage dans le logement communal	12 169 €	12 169 €	25%	3 042 €	équipements communaux	204142-74
SOMMANCOURT	Voirie 2013 - réfection d'une ruelle	2 528 €	2 528 €	25%	632 €	équipements communaux	204142-74
TOTAL					6 337 €		

CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

COMMISSION PERMANENTE Réunion du 12 avril 2013

Direction du Développement et de l'Animation du Territoire

service aides aux communes

N° 2013.04.6

OBJET :

Fonds des grands travaux ruraux (FGTR)

Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32

Présents :

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Jean-Luc BOUZON, M. André DEGUIS, M. Thierry DELONG, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Paul FLAMÉRION, M. Bernard GENDROT, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Jean-François GUÉNIOT, M. Didier JANNAUD, M. Eric KREZEL, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Denis MAILLOT, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

Quorum : 17

Absents ayant donné procuration :

Mme Marcelle FONTAINE à M. Jean-Luc BOUZON
M. Jean-Philippe GEOFFROY à M. André NOIROT
Mme Anne-Marie NÉDÉLEC à M. Bruno SIDO

Absents excusés et non représentés :

M. Philippe BOSSOIS, M. Christian DUBOIS, M. Stéphane MARTINELLI, M. Pierre ROUSSELOT

VU les articles L.3211-1 et L.3232-1 du code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil général en date des 11 octobre et 9 décembre 1996 créant le fonds des grands travaux ruraux (FGTR),

VU les délibérations du conseil général en date des 17 décembre 1999 et 8 décembre 2005 relatives à la modification du règlement des aides aux collectivités locales,

VU la délibération du conseil général en date du 23 juin 2000,

VU la délibération du conseil général en date du 13 décembre 2001 modifiant la liste des travaux éligibles sur le fonds des grands travaux ruraux (FGTR),

VU la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011, portant délégation d'attributions à la commission permanente,

VU la délibération du conseil général en date du 7 décembre 2012 décidant l'inscription d'une autorisation de programme de 500 000 € pour le FGTR 2013,

VU l'avis de la I^{le} commission du conseil général réunie le 29 mars 2013,

VU le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

CONSIDÉRANT l'intérêt des travaux à réaliser,

LA COMMISSION PERMANENTE
Par 28 voix Pour

DECIDE

- d'attribuer au titre du fonds des grands travaux ruraux (FGTR) de l'année 2013, les subventions figurant sur le tableau ci-annexé pour un montant total de **500 000 €**, à imputer sur la ligne budgétaire 204142//74 du budget départemental.

<u>RÉSULTAT DU VOTE</u> : Adopté à l'unanimité	
<u>Certifié exécutoire compte tenu de :</u> - la télétransmission en Préfecture le - la publication le	Chaumont, le 12 avril 2013 LE PRÉSIDENT, Bruno SIDO

(FGTR)

CP du 12 AVRIL 2013

COMMUNAUTE DE COMMUNES	NATURE DES TRAVAUX (libellé de la tranche)	MONTANT TRAVAUX HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE HT	TA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'AUBERIVE, VINGEANNE et MONTSAUGEONNAIS	Programme de voirie communautaire 2012 sur le territoire d'Auberive, Vingeanne et Montsaugonnais	353 937 €	348 636 €	20
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN NOGENTAIS	Construction de vestiaires pour le club de football d'Esnouveaux (2 ^e tranche et solde)	239 146 €	76 710 € (plafond)	20
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE SAINT-BLIN	Travaux de voirie communautaire 2012 (2 ^e tranche et solde)	155 640 €	77 820 €	20
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DOULEVANT-LE-CHÂTEAU	Création d'un pôle touristique multifonctionnel à DOMMARTIN-le-SAINT-PÈRE (phase 1)	635 418 €	619 531 €	20
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHALINDREY	Création d'un internat pour 38 personnes à la maison familiale et rurale de Saint-Broingt-le-Bois	624 300 €	598 177 €	20
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU DER	Création d'une micro-crèche à SOMMEVOIRE (2 ^e tranche et solde)	505 800 €	242 150 €	20
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU DER	Création d'une structure multi-accueil à MONTIER-en-DER (2 ^e tranche et solde)	952 700 €	281 270 €	20
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE POISSONS	Réfection de la salle des fêtes intercommunale d'Echenay	65 253 €	50 312 €	20
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE LA MARNE	Création d'une halte nautique et d'une aire de service pour campings-car (1 ^{re} tranche)	735 487 €	156 130 €	20
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU ROGNON	Réfection de la voirie communautaire programme 2012/2014 (canton d'Andelot-Blancheville) (2 ^e tranche et solde)	77 745 €	24 082 €	20
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU ROGNON	Voirie 2012-2014 (canton de Doulaincourt-Saucourt) (2 ^e tranche et solde)	70 894 €	25 192 €	20
TOTAL				

CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

COMMISSION PERMANENTE Réunion du 12 avril 2013

Direction de l'Environnement et de l'Agriculture

service agriculture, aménagement foncier et sylvicole

N° 2013.04.7

OBJET :

**Promotion du fleuron de l'élevage haut-marnais :
Participations des races équines 2012 et concours des lycées agricoles 2013**

Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32

Présents :

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Jean-Luc BOUZON, M. André DEGUIS, M. Thierry DELONG, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Paul FLAMÉRION, M. Bernard GENDROT, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Jean-François GUÉNIOT, M. Didier JANNAUD, M. Eric KREZEL, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Denis MAILLOT, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB

Quorum : 17

Absents ayant donné procuration :

Mme Marcelle FONTAINE à M. Jean-Luc BOUZON
M. Jean-Philippe GEOFFROY à M. André NOIROT

Absents excusés et non représentés :

M. Philippe BOSSOIS, M. Christian DUBOIS, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. Pierre ROUSSELOT, M. Bruno SIDO

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°II-3 du conseil général en date du 25 juin 2004 décidant du principe de la création d'une aide aux adhérents des syndicats de promotion des races bovines,

Vu la délibération n°II-1 du conseil général en date du 15 mars 2005 modifiant le règlement de l'aide aux adhérents des syndicats de promotion des races bovines,

Vu la délibération n°II-4 du conseil général en date du 20 juin 2008 décidant d'étendre le dispositif d'aide aux adhérents des syndicats de promotion de races bovines aux éleveurs de chevaux de trait,

Vu la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011, portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération n°II-3 du conseil général en date du 24 juin 2011 décidant de distinguer les participations au salon international de l'agriculture,

Vu la délibération n°II-6 du conseil général en date du 7 décembre 2012 décidant d'inscrire 518 600 € pour l'opération 'aides aux partenaires et chambres consulaires',

Vu l'avis favorable émis par la IIe commission au cours de sa réunion du 29 mars 2013,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

Considérant les demandes transmises au nom des éleveurs par les syndicats de promotion des races,

LA COMMISSION PERMANENTE
Par 26 voix Pour

DECIDE

- d'attribuer, au titre du soutien à la promotion du fleuron de l'élevage haut marnais, pour la participation des élèves du pôle d'enseignement agricole public Edgard PISANI au concours national des lycées agricoles et les présentations de chevaux de trait de race ardennaise au cours de l'année 2012, les subventions indiquées dans le tableau ci annexé, représentant un montant total de **7 350 €** (imputation 6574//928).

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la télétransmission en Préfecture le

- la publication le

Chaumont, le 12 avril 2013

LE PRÉSIDENT,

Bruno SIDO

Soutien à la promotion du fleuron de l'élevage haut-marnais

Participation des élèves du pôle agricole Edgard PISANI au concours national des lycées, ra

Bénéficiaire	Nom des associés	Manifestations	Nombre d'animaux	Forfait-
Lycée agricole de CHAUMONT/CHOIGNES	Elèves CARTERET, LAMBERT, MICHEL ET MOSCATO	Paris	3	15

Présentations de chevaux de races « trait ardennais »

Bénéficiaire	Nom des associés	Manifestations	Nombre d'animaux	Forfait-
SCEA du Pin LÉNIZEUL	CHEVALIER Julien, Johan, Dany et Jean-Marie	Vittel	8	16
PARISOT Francis BEAUCHARMOY		Vittel	3	6
Élevage GUICHARD SP HORTES	Exploitant à titre secondaire	Vittel	5	10
JACQUOT Christophe SERQUEUX	Exploitant à titre secondaire	Vittel	2	4
PÉRUCCHINI Benjamin ODIVAL		Vittel	1	2
ROYER Jean-Loup BRAINVILLE-sur-MEUSE		Vittel	4	8
EARL PAILLARD Claude MEUVY	PAILLARD Claude et Françoise	Vittel	3	6
		Paris	1	10
GAEC de l'Ardennais FRESNOY-en-BASSIGNY	BABLON Daniel, Bruno BARGE Karine	Vittel	12	24
GAEC SAINT GENGOUL MILLIÈRES	MICHEL Jérôme et Ludovic DESGREZ Stéphane	Vittel	1	2
		Paris	1	10
BABLON Serge FRESNOY-en-BASSIGNY	Retraité	Vittel	1	1
BLAISON Élisabeth SERQUEUX		Vittel	1	2
		Paris	1	10
		Total « trait ardennais »	44	111

Total des participations des races bovines	142	428
Total général du dispositif	186	539

CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

COMMISSION PERMANENTE Réunion du 12 avril 2013

Direction du Développement et de l'Animation du Territoire

service culture, sports et vie associative

N° 2013.04.9

OBJET :

Vie associative - subventions aux associations

Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32

Présents :

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Jean-Luc BOUZON, M. Thierry DELONG, M. Christian DUBOIS, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Paul FLAMÉRION, M. Bernard GENDROT, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Jean-François GUÉNIOT, M. Didier JANNAUD, M. Eric KREZEL, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Denis MAILLOT, M. Stéphane MARTINELLI, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

Quorum : 17

Absents ayant donné procuration :

Mme Marcelle FONTAINE à M. Jean-Luc BOUZON
M. Jean-Philippe GEOFFROY à M. André NOIROT
Mme Anne-Marie NÉDÉLEC à M. Bruno SIDO

Absents excusés et non représentés :

M. Philippe BOSSOIS, M. André DEGUIS, M. Pierre ROUSSELOT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011, portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil général en date du 7 décembre 2012 relative au budget primitif pour l'année 2013,

Vu le règlement départemental relatif aux subventions aux associations (hors champ culturel) du 17 février 2012,

Vu l'avis favorable de la IVe commission réunie le 29 mars 2013,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

Considérant les demandes de subventions présentées par les associations,

LA COMMISSION PERMANENTE
Par 29 voix Pour

DECIDE

d'attribuer les subventions indiquées dans les tableaux ci-annexés, au titre de l'aide aux associations, représentant un montant total de **32 250 €** et réparti comme suit :

<u>6574//33</u>	Subvention fonctionnement fonds relations publiques pour un montant de 1 100 €
<u>6574//32</u>	Fonds animations sportives et socio-éducatives pour un montant de 12 200 €
<u>6574//33</u>	Fonds d'animations loisirs pour un montant de 17 350 €
<u>6574//32</u>	Manifestations d'intérêt départemental pour un montant de 1 600 €

de rejeter les demandes de subventions telles qu'elles figurent dans les tableaux ci-annexés,

d'approuver les termes des conventions à intervenir avec l'union des œuvres catholiques de la Haute-Marne et la fédération départementale des maisons familiales et rurales de la Haute-Marne,

d'autoriser Monsieur le Président du conseil général à les signer.

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la télétransmission en Préfecture le

- la publication le

Chaumont, le 12 avril 2013

LE PRÉSIDENT,

Bruno SIDO

Libellé de l'opération
Libellé de l'enveloppe

Nature analytique

Libellé

Imputation

Montant en euros

Disponible en euros

Incidence financière du présent rapport

Reste disponible en euros

Relations publiques COM4P154 O003
Actions publiques – E 07

Subv fonct Fonds relations publiques
6574//33

4 000,00 €

4 000,00 €

1 100,00 €

2 900,00 €

Association		Objet	Dotations en 2012	Demande 2013	Décision de la commission permanente
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS EN HAUTE-MARNE	M. Henry DUTAILLY CHAUMONT	Fête des drapeaux le 23 juin 2013 à Bourdons-sur-Rognon	600,00 €	600,00 €	600,00 €
ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES DÉPORTÉS, INTERNÉS, DES FAMILLES DE DISPARUS DE LA HAUTE-MARNE	Mme Yvonne ROLLIN CHEVILLON	Faire connaître la déportation dans les écoles – aide aux familles	100,00 €	100,00 €	100,00 €
ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES DÉPORTÉS, INTERNÉS, RÉSISTANTS ET PATRIOTES DE HAUTE-MARNE	M. Paul ZAHN AVRECOURT	Concours de la résistance	400,00 €	400,00 €	400,00 €

REJET

Association		Objet	Dotations en 2012	Demande 2013	Décision de la commission permanente
UNION DES CONSEILLERS GÉNÉRAUX DE FRANCE	M. Jacques J.-P. MARTIN NANCY	Appel à cotisation 2013	Pas de demande	1 305,00 €	Rejet. Le conseil général est déjà adhérent à l'assemblée des départements de France

Libellé de l'opération
 Libellé de l'enveloppe
Nature analytique
 Libellé

Loisirs - COM4P168 O004
 Sports Jeunesse Loisirs – E01

Fonds animations sportives et socio-
 éducatives
 6574//32

Imputation
 Montant en euros **20 000,00 €**
 Disponible en euros **20 000,00 €**
 Incidence financière du présent rapport **12 200,00 €**
 Reste disponible en euros **7 800,00 €**

Association		Objet	Dotations en 2012	Demande 2013	Décision de la commission permanente
CHEVAL D'ARC	M. Alexandre GRILLOT	Concours de saut d'obstacle le 31 mars 2013 comptant pour la coupe Haute-Marne	Pas de demande	1 650,00 €	500,00 €
	ARC-EN-BARROIS				
BOXING CLUB CHAUMONTAIS	Mme Dominique GRENNERAT	Gala de boxe en avril 2013	1 300,00 €	1 300,00 €	2 800,00 €
	CHAUMONT	Gala de boxe en novembre 2013	1 500,00 €	1 500,00 €	
CLUB DES ANCIENNES DE LA REGION DE LANGRES « CARL »	M. Sylvain VACHEZ NEUILLY L'EVEQUE	Ronde historique des lingons les 11 et 12 mai 2013	200,00 €	200,00 €	200,00 €
ASSOCIATION LOISIRS ET CULTURE DE MARNAY SUR MARNE	M. Arnaud GAILLOCHET MARNAY SUR MARNE	Organisation de 5 courses à pied lors de la manifestation populaire prévue en juin 2013 à Marnay	300,00 €	500,00 €	300,00 €
UNION DES ŒUVRES CATHOLIQUES	M. Stéphane BREDELET CHAUMONT	Education populaire des jeunes de 15 à 30 ans - Animations	6 000,00 € + convention	9 000,00 €	6 000,00 € + convention
AMICALE DU PERSONNEL DE L'HÔPITAL DE BOURBONNE-LES-BAINS	Mme Laurence MANDT BOURBONNNE-LES-BAINS	6 ^e journée handisport le 4 juin 2013 à l'hôpital de Bourbonne-les-Bains	200,00 €	300,00 €	200,00 €

MASTERS DE L'EST	M. Alexandre RONDEAUX SAINT-DIZIER	5 ^e édition des masters de l'est le 14 juillet 2013 à Saint-Dizier	1000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
BIESLES TANDEM ORGANISATION	M. J-C DROUHIN BIESLES	Week-end cyclotouriste handisport les 22 et 23 juin 2013 à Biesles	200,00 €	250,00 €	200,00 €
ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE	Mme Michèle LEMORGE CHAUMONT	Journée Handi'Arc le 13 juin 2013 à Chaumont	1 000,00 €	1 300,00 €	1 000,00 €

Libellé de l'opération
Libellé de l'enveloppe

Nature analytique

Libellé

Imputation

Montant en euros

Disponible en euros

Incidence financière du présent rapport

Reste disponible en euros

Loisirs - COM4P168 O004
Sports Jeunesse Loisirs – E01

Fonds d'animations loisirs
6574//33

37 000,00 €

37 000,00 €

17 350,00 €

19 650,00 €

Association		Objet	Dotations en 2012	Demande 2013	Décision de la commission permanente
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES MAISONS FAMILIALES ET RURALES DE HAUTE-MARNE	M. Francis CHARLES CHAUMONT	Activités de l'association	17 000,00 € + convention	17 000,00 €	17 000,00 € + convention
CENTRE LOTHLORIEN	M. Lucas SLAGER FOULAIN	Festival de la paix du 18 au 22 septembre 2013	Pas de demande	Non chiffrée	À revoir
FOIRE EXPOSITION ANIMATION DE BOURMONT	M. Jonathan HASELVANDER BOURMONT	Exposition le 5 mai 2013 à l'espace culturel Louise Michel de Bourmont	350,00 €	500,00 €	350,00 €

REJET

Association		Objet	Dotations en 2012	Demande 2013	Décision de la commission permanente
SÉSAMATH	M. C. RINDEL ÉROME (26)	Evolution du site Mathenpoche	Pas de demande	5 000,00 €	Rejet – hors département
ASSOCIATION GRÉGORY LEMARCHAL	Mme Josiane DEBLANGY CHAMBÉRY	Spectacle de Pierre LEMARCHAL les 17 et 18 mai 2013 à Langres	Pas de demande	2 000,00 €	Rejet – hors département
ETAP	M. Luc VAN DER MENSBRUGGHE ÉPIZON	3 ^e édition de la manifestation plein air « Show vent » le 9 juin 2013 à Épizon	Rejet	2 000,00 €	Rejet – Dossier à voir avec Arts Vivants 52

Libellé de l'opération
Libellé de l'enveloppe

Nature analytique

Libellé

Imputation

Montant en euros

Disponible en euros

Incidence financière du présent rapport

Reste disponible en euros

Loisirs - COM4P168 O004
Sports Jeunesse Loisirs – E01

Manifestations d'intérêt départemental
6574//32

12 000,00 €

12 000,00 €

1 600,00 €

10 400,00 €

Association		Objet	Dotations en 2012	Demande 2013	Décision de la commission permanente
SOCIETE DES COURSES HIPPIQUES DE MONTIER-EN- DER	M. Xavier BIND MONTIER-EN-DER	Prix du conseil général le 30 juin 2013	1 600,00 €	Non chiffrée	1 600,00 €

CONVENTION de partenariat entre le conseil général et la fédération départementale des maisons familiales et rurales de la Haute-Marne

Entre d'une part :

Le conseil général de la Haute-Marne, 1 rue du Commandant Hugueny, CS 62127 52905 CHAUMONT Cedex 9, représenté par son Président, Monsieur Bruno SIDO, dûment habilité par délibération de la commission permanente en date du 12 avril 2013, Ci-après désigné sous le terme « le conseil général » ;

Et d'autre part

La fédération départementale des maisons familiales et rurales de la Haute-Marne, 13 rue Victor Fourcault 52000 CHAUMONT, représentée par son Président, Monsieur Francis CHARLES, Ci-après désignée sous le terme « l'association ».

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le conseil général soutient les associations Loi 1901, implantées en Haute-Marne ou porteuses de projets intéressant la Haute-Marne, pour une aide au projet ou à l'action dans les domaines du loisir, sport, socio-éducatif et social.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de fixer les objectifs et les modalités du partenariat établi entre l'association et le conseil général pour l'opération suivante :

- accompagnement et coordination des activités de formation (formation initiale et formation continue) conduite par les maisons familiales et rurales de Buxières-lès-Villiers, Doulaincourt et Saint-Broingt-le-Bois.

Article 2 : montant et modalités de versement de la subvention

Le conseil général accorde une subvention globale d'un montant de **17 000 €** à l'association, qui l'accepte comme participation forfaitaire aux actions décrites ci-dessus pour l'année 2013.

Le versement de cette subvention, imputable sur le budget du conseil général à l'imputation comptable 6574//32, interviendra sous forme de deux versements :

- 75 % à la notification de la convention signée des deux parties,
- le solde, au terme du projet, sur présentation des pièces énumérées à l'article 3.

La subvention sera versée sur le compte ouvert au nom de l'association (compte 11006 00120 42602239001 49- Crédit Agricole Chaumont Gare).

Article 3 : obligation de l'association et justificatifs

L'association s'engage à faire apparaître le nom du conseil général en tant que partenaire financier sur les supports de toutes natures qui serviront à la promotion des actions faisant l'objet du partenariat, et à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution de ces actions.

Elle fournira au conseil général un bilan qualitatif et financier permettant d'apprécier le résultat des actions entreprises au regard des aides apportées par le conseil général. À cet égard, les pièces suivantes devront être adressées au conseil général à l'issue de l'opération :

- les articles de presse, de communication ou de promotion,
- un bilan financier détaillé,
- le compte-rendu de l'utilisation de la subvention,
- un rapport d'activité détaillé faisant apparaître les éléments d'évaluation quantitative et qualitative de la manifestation.

En cas de non réalisation totale ou partielle de l'action conduite par l'association, cette dernière s'engage à reverser au conseil général tout ou partie de la subvention au prorata de la part de l'action non exécutée.

Article 4 : résiliation de la convention

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par courrier recommandé avec accusé de réception, en respectant un préavis de deux mois.

Article 5 : modification de la convention

La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant approuvé des deux signataires.

Article 6 : durée et validité

La présente convention entrera en vigueur à la date de sa notification et s'achèvera le 31 décembre 2013.

Article 7 : règlement des litiges

En cas de litige survenant entre les parties et relatif à l'exécution de la présente, celles-ci s'engagent à chercher une résolution amiable au litige, préalablement à la saisine du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, qui sera alors seul compétent pour en connaître.

Fait à CHAUMONT, en deux exemplaires originaux, le

**Le Président de la fédération
départementale des maisons familiales et
rurales de la Haute-Marne**

Francis CHARLES

**Le Président du conseil général
de la Haute-Marne**

Bruno SIDO

CONVENTION de partenariat entre le conseil général et l'union des œuvres catholiques de la Haute-Marne

Entre d'une part :

Le conseil général de la Haute-Marne, 1 rue du Commandant Hugueny, CS 62127 52905 CHAUMONT Cedex 9, représenté par son Président, Monsieur Bruno SIDO, dûment habilité par délibération de la commission permanente en date du 12 avril 2013, Ci-après désigné sous le terme « le conseil général » ;

et d'autre part

L'union des œuvres catholiques de la Haute-Marne, 11 rue des Platanes BP 1036 52000 CHAUMONT, représentée par son Président, Monsieur Stéphane BREDELET, ci-après désignée sous le terme « l'association ».

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le conseil général soutient les associations Loi 1901, implantées en Haute-Marne ou porteuses de projets intéressant la Haute-Marne, pour une aide au projet ou à l'action dans les domaines du loisir, sport, socio-éducatif et social.

Article 1 : objet

La présente convention a pour objet de fixer les objectifs et les modalités du partenariat établi entre l'association et le conseil général pour l'opération suivante :

L'association regroupe les différents mouvements d'enfants et de jeunes (action catholique des enfants, jeunesse ouvrière chrétienne, fédération sportive et culturelle, scouts et guides de France, mouvement rural de jeunesse chrétienne) pour mener des actions éducatives : camps de vacances, session de formation, rencontres éducatives, clubs de jeunes, sports, sessions régionales pour des animations de jeunes.

Article 2 : montant et modalités de versement de la subvention

Le conseil général accorde une subvention globale d'un montant de **6 000 €** à l'association, qui l'accepte comme participation forfaitaire aux actions décrites ci-dessus pour l'année 2013.

Le versement de cette subvention, imputable sur le budget du conseil général à l'imputation comptable 6574//32, interviendra à la notification de la convention signée des deux parties.

La subvention sera versée sur le compte ouvert au nom de l'association (compte 14707 01109 01119057394 93- BP Lorraine Champagne).

Article 3 : obligation de l'association et justificatifs

L'association s'engage à faire apparaître le nom du conseil général en tant que partenaire financier sur les supports de toutes natures qui serviront à la promotion des actions faisant l'objet du partenariat, et à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution de ces actions.

Elle fournira au conseil général un bilan qualitatif et financier permettant d'apprécier le résultat des actions entreprises au regard des aides apportées par le conseil général. À cet égard, les pièces suivantes devront être adressées au conseil général à l'issue de l'opération :

- les articles de presse, de communication ou de promotion,
- un bilan financier détaillé,
- le compte-rendu de l'utilisation de la subvention,
- un rapport d'activité détaillé faisant apparaître les éléments d'évaluation quantitative et qualitative de la manifestation.

En cas de non réalisation totale ou partielle de l'action conduite par l'association, cette dernière s'engage à reverser au conseil général tout ou partie de la subvention au prorata de la part de l'action non exécutée.

Article 4 : résiliation de la convention

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par courrier recommandé avec accusé de réception, en respectant un préavis de deux mois.

Article 5 : modification de la convention

La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant approuvé des deux signataires.

Article 6 : durée et validité

La présente convention entrera en vigueur à la date de sa notification et s'achèvera le 31 décembre 2013.

Article 7 : règlement des litiges

En cas de litige survenant entre les parties et relatif à l'exécution de la présente, celles-ci s'engagent à chercher une résolution amiable du litige, préalablement à la saisine du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, qui sera alors seul compétent pour en connaître.

Fait à CHAUMONT, en deux exemplaires originaux, le

**Le Président de l'union des œuvres
catholiques de la Haute-Marne**

**Le Président du conseil général
de la Haute-Marne**

Stéphane BREDELET

Bruno SIDO

CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

COMMISSION PERMANENTE Réunion du 12 avril 2013

Direction du Développement et de l'Animation du Territoire

service culture, sports et vie associative

N° 2013.04.11

OBJET :

Structures socioculturelles

Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32

Présents :

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Jean-Luc BOUZON, M. André DEGUIS, M. Thierry DELONG, M. Christian DUBOIS, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Paul FLAMÉRIOT, M. Bernard GENDROT, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Jean-François GUÉNIOT, M. Didier JANNAUD, M. Eric KREZEL, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Denis MAILLOT, M. Stéphane MARTINELLI, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

Quorum : 17

Absents ayant donné procuration :

Mme Marcelle FONTAINE à M. Jean-Luc BOUZON
M. Jean-Philippe GEOFFROY à M. André NOIROT
Mme Anne-Marie NÉDÉLEC à M. Bruno SIDO

Absents excusés et non représentés :

M. Philippe BOSSOIS, M. Pierre ROUSSELOT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement départemental relatif aux subventions culturelles du 17 février 2012,

VU la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011, portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil général en date du 7 décembre 2012 relative au budget primitif 2013,

Vu l'avis favorable de la IVe commission réunie le 29 mars 2013,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

CONSIDÉRANT la demande de subvention présentée,

LA COMMISSION PERMANENTE
Par 30 voix Pour

DECIDE

- d'attribuer une subvention de 20 000 € à la maison des jeunes et de la culture de Saint-Dizier au titre de l'année 2013 (imputation 6574//311),
- d'attribuer une subvention de 20 000 € à la maison des jeunes et de la culture de Chaumont au titre de l'année 2013 (imputation 6574//311),
- d'attribuer une subvention de 30 000 € à la fédération départementale des foyers ruraux, dont 5 000 € par l'intermédiaire du fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire, au titre de l'année 2013 (imputation 6574//311),
- d'approuver les termes des conventions, jointes en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Président du conseil général à les signer.

<u>RÉSULTAT DU VOTE</u> : Adopté à l'unanimité	
<u>Certifié exécutoire compte tenu de :</u> - la télétransmission en Préfecture le - la publication le	Chaumont, le 12 avril 2013 LE PRÉSIDENT, Bruno SIDO

Convention de partenariat entre le conseil général et la fédération départementale des foyers ruraux

Entre d'une part :

Le conseil général de la Haute-Marne, 1 rue du Commandant Hugueny - CS 62127 – Chaumont Cedex 9, représenté par son Président, Monsieur Bruno SIDO, dûment habilité par délibération de la commission permanente en date du 12 avril 2013, ci-après désigné sous le terme « le conseil général »,

et d'autre part

La fédération départementale des foyers ruraux - BP 2112 - 52904 CHAUMONT cedex, représentée par son Président, Monsieur Michel MUGNIER, ci-après désignée sous le terme « la fédération départementale des foyers ruraux »,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le conseil général entend promouvoir une culture dynamique et vivante, équitablement répartie sur le territoire, favorisant l'accès de tous aux diverses formes d'art et pratiques culturelles.

Article 1 : objet

La présente convention a pour objet de fixer les objectifs et les modalités du partenariat établi entre la fédération départementale des foyers ruraux et le conseil général de la Haute-Marne pour les opérations suivantes :

- soutien à la vie associative et formation des bénévoles,
- développement de l'action culturelle en milieu rural à travers le festival « Diseurs d'Histoires », le conte en amateur et les rencontres autour du théâtre amateur,
- randonnées à thèmes,
- actions éducatives en direction de l'enfance et la jeunesse.

Article 2 : montant et modalités de versement de la subvention

Le conseil général accorde une subvention globale d'un montant de 30 000 € à la fédération départementale des foyers ruraux, qui l'accepte comme participation forfaitaire aux actions décrites ci-dessus pour l'année 2013.

Le versement de cette subvention, imputable sur le budget du conseil général à l'imputation comptable 6574//311, interviendra sous forme de trois versements :

- 5 000 € au fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) (compte 20041/00001/2152163N020/75), à la notification de la convention signée des deux parties,
- 18 750 € sur le compte ouvert au nom de la fédération départementale des foyers ruraux (compte 30001 00295 E5270000000 38 BDF Chaumont), à la notification de la convention signée des deux parties,
- le solde, au terme du projet, sur présentation des pièces énumérées à l'article 3.

Article 3 : obligation de la fédération départementale des foyers ruraux et justificatifs

La fédération départementale des foyers ruraux s'engage à faire apparaître le nom du conseil général en tant que partenaire financier sur les supports de toutes natures qui serviront à la promotion des actions faisant l'objet du partenariat, et à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution de ces actions.

Elle fournira au conseil général un bilan qualitatif et financier permettant d'apprécier le résultat des actions entreprises au regard des aides apportées par le conseil général. À cet égard, les pièces suivantes devront être adressées au conseil général à l'issue de l'opération :

- les articles de presse, de communication ou de promotion,
- un bilan financier détaillé,
- le compte-rendu de l'utilisation de la subvention,
- un rapport d'activité détaillé faisant apparaître les éléments d'évaluation quantitative et qualitative de la manifestation.

En cas de non réalisation totale ou partielle de l'opération, la fédération départementale des foyers ruraux s'engage à reverser au conseil général tout ou partie de la subvention au prorata de la part de l'action non exécutée.

Article 4 : résiliation de la convention

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par courrier recommandé avec accusé de réception, en respectant un préavis de deux mois.

Article 5 : durée et validité

La présente convention est valable à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2013.

Article 6 : règlement des litiges

En cas de litige relatif à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à chercher une résolution amiable au litige, préalablement à la saisine du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, qui sera alors seul compétent pour en connaître.

Fait à CHAUMONT, en deux exemplaires originaux, le

**Le Président de la fédération
départementale des foyers ruraux**

**Le Président du conseil général
de la Haute-Marne**

Michel MUGNIER

Bruno SIDO

Convention de partenariat entre le conseil général et la maison des jeunes et de la culture de Chaumont

Entre d'une part :

Le conseil général de la Haute-Marne, 1 rue du Commandant Hugueny – CS 62127 – Chaumont Cedex 9, représenté par son Président, Monsieur Bruno SIDO, dûment habilité par délibération de la commission permanente en date du 12 avril 2013, ci-après désigné sous le terme « le conseil général »,

et d'autre part

La maison des jeunes et de la culture de Chaumont, 7 rue Damrémont, 52000 CHAUMONT représentée par sa Présidente, Madame Rose-Marie AGLIATA, ci-après désignée sous le terme « la maison des jeunes et de la culture de Chaumont »,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le conseil général entend promouvoir une culture dynamique et vivante, équitablement répartie sur le territoire, favorisant l'accès de tous aux diverses formes d'art et pratiques culturelles.

Article 1 : objet

La présente convention a pour objet de fixer les objectifs et les modalités du partenariat établi entre la maison des jeunes et de la culture de Chaumont et le conseil général de la Haute-Marne pour les opérations suivantes :

- 2^e rendez-vous du cinéma européen,
- cinéma marmaille
- découverte des métiers de la scène,
- accompagnement des jeunes vers les musiques actuelles.

Article 2 : montant et modalités de versement de la subvention

Le conseil général accorde une subvention globale d'un montant de 20 000 € à la maison des jeunes et de la culture de Chaumont, qui l'accepte comme participation forfaitaire aux actions décrites ci-dessus pour l'année 2013.

Le versement de cette subvention, imputable sur le budget du conseil général à l'imputation comptable 6574//311, interviendra sous forme de deux versements :

- 75% à la notification de la convention signée des deux parties,
- le solde, au terme du projet, sur présentation des pièces énumérées à l'article 3.

La subvention sera versée sur le compte ouvert au nom de la maison des jeunes et de la culture de Chaumont (compte 10278 02547 00010687245 44 CCM Chaumont).

Article 3 : obligation de la maison des jeunes et de la culture de Chaumont et justificatifs

La maison des jeunes et de la culture de Chaumont s'engage à faire apparaître le nom du conseil général en tant que partenaire financier sur les supports de toutes natures qui serviront à la promotion des actions faisant l'objet du partenariat, et à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution de ces actions.

Elle fournira au conseil général un bilan qualitatif et financier permettant d'apprécier le résultat des actions entreprises au regard des aides apportées par le conseil général. À cet égard, les pièces suivantes devront être adressées au conseil général à l'issue de l'opération :

- les articles de presse, de communication ou de promotion,
- un bilan financier détaillé,
- le compte-rendu de l'utilisation de la subvention,
- un rapport d'activité détaillé faisant apparaître les éléments d'évaluation quantitative et qualitative de la manifestation.

En cas de non réalisation totale ou partielle de l'opération, la maison des jeunes et de la culture de Chaumont s'engage à reverser au conseil général tout ou partie de la subvention au prorata de la part de l'action non exécutée.

Article 4 : résiliation de la convention

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par courrier recommandé avec accusé de réception, en respectant un préavis de deux mois.

Article 5 : durée et validité

La présente convention est valable à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2013.

Article 6 : règlement des litiges

En cas de litige relatif à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à chercher une résolution amiable au litige, préalablement à la saisine du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, qui sera alors seul compétent pour en connaître.

Fait à CHAUMONT, en deux exemplaires originaux, le

**La Présidente de la maison des jeunes
et de la culture de Chaumont**

**Le Président du conseil général
de la Haute-Marne**

Rose-Marie AGLIATA

Bruno SIDO

Convention de partenariat entre le conseil général et la maison des jeunes et de la culture de Saint-Dizier

Entre d'une part :

Le conseil général de la Haute-Marne, 1 rue du Commandant Hugueny - CS 62127 – 52905 CHAUMONT cedex 9, représenté par son Président, Monsieur Bruno SIDO, dûment habilité par délibération de la commission permanente en date du 12 avril 2013, ci-après désigné sous le terme « le conseil général »,

et d'autre part

La maison des jeunes et de la culture, 3 rue Marcel Thil, 52100 SAINT-DIZIER, représentée par son Président, Monsieur Youssef BOU AZZA, ci-après désignée sous le terme « la maison des jeunes et de la culture de Saint-Dizier »,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le conseil général entend promouvoir une culture dynamique et vivante, équitablement répartie sur le territoire, favorisant l'accès de tous aux diverses formes d'art et pratiques culturelles.

Article 1 : objet

La présente convention a pour objet de fixer les objectifs et les modalités du partenariat établi entre la maison des jeunes et de la culture de Saint-Dizier et le conseil général de la Haute-Marne pour les opérations suivantes :

- prévention enfance jeunesse,
- accompagnement à la scolarité,
- cultures urbaines et citoyennes,
- accueil des jeunes.

Article 2 : montant et modalités de versement de la subvention

Le conseil général accorde une subvention globale d'un montant de 20 000 € à la maison des jeunes et de la culture de Saint-Dizier, qui l'accepte comme participation forfaitaire aux actions décrites ci-dessus pour l'année 2013.

Le versement de cette subvention, imputable sur le budget du conseil général à l'imputation comptable 6574//311, interviendra sous forme de deux versements :

- 75% à la notification de la convention signée des deux parties,
- le solde, au terme du projet, sur présentation des pièces énumérées à l'article 3.

La subvention sera versée sur le compte ouvert au nom de la maison des jeunes et de la culture de Saint-Dizier (compte 18507 00011 0119602165 55 BP Champagne).

Article 3 : obligation de la maison des jeunes et de la culture de Saint-Dizier et justificatifs

La maison des jeunes et de la culture de Saint-Dizier s'engage à faire apparaître le nom du conseil général en tant que partenaire financier sur les supports de toutes natures qui serviront à la promotion des actions faisant l'objet du partenariat, et à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution de ces actions.

Elle fournira au conseil général un bilan qualitatif et financier permettant d'apprécier le résultat des actions entreprises au regard des aides apportées par le conseil général. À cet égard, les pièces suivantes devront être adressées au conseil général à l'issue de l'opération :

- les articles de presse, de communication ou de promotion,
- un bilan financier détaillé,
- le compte-rendu de l'utilisation de la subvention,
- un rapport d'activité détaillé faisant apparaître les éléments d'évaluation quantitative et qualitative de la manifestation.

En cas de non réalisation totale ou partielle de l'opération, la maison des jeunes et de la culture de Saint-Dizier s'engage à reverser au conseil général tout ou partie de la subvention au prorata de la part de l'action non exécutée.

Article 4 : résiliation de la convention

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par courrier recommandé avec accusé de réception, en respectant un préavis de deux mois.

Article 5 : durée et validité

La présente convention est valable à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2013.

Article 6 : règlement des litiges

En cas de litige relatif à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à chercher une résolution amiable au litige, préalablement à la saisine du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, qui sera alors seul compétent pour en connaître.

Fait à CHAUMONT, en deux exemplaires originaux, le

**Le Président de la maison des jeunes
et de la culture de Saint-Dizier**

**Le Président du conseil général
de la Haute-Marne**

Youssef BOU AZZA

Bruno SIDO

CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

COMMISSION PERMANENTE Réunion du 12 avril 2013

Direction du Développement et de l'Animation du Territoire

service culture, sports et vie associative

N° 2013.04.13

OBJET :

**Pratiques amateurs - Valorisation du Patrimoine
Subventions aux associations**

Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32

Présents :

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Jean-Luc BOUZON, M. André DEGUIS, M. Thierry DELONG, M. Christian DUBOIS, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Paul FLAMÉRIOT, M. Bernard GENDROT, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Jean-François GUÉNIOT, M. Didier JANNAUD, M. Eric KREZEL, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Denis MAILLOT, M. Stéphane MARTINELLI, M. André NOIROT, M. Jean-Michel RABIET, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

Quorum : 17

Absents ayant donné procuration :

Mme Marcelle FONTAINE à M. Jean-Luc BOUZON
M. Jean-Philippe GEOFFROY à M. André NOIROT
Mme Anne-Marie NÉDÉLEC à M. Bruno SIDO

Absents excusés et non représentés :

M. Philippe BOSSOIS, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, M. Pierre ROUSSELOT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011, portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil général en date du 7 décembre 2012 relative au budget primitif 2013,
Vu les règlements départementaux relatifs à l'aide aux pratiques amateurs (champ culturel) et à l'aide à la valorisation du patrimoine du 17 février 2012,

Vu l'avis favorable de la IVe commission réunie 29 mars 2013,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

Considérant les demandes de subventions présentées par les associations,

LA COMMISSION PERMANENTE
Par 28 voix Pour

DECIDE

d'attribuer les subventions indiquées dans les tableaux ci-annexés, au titre du fonds de l'aide aux pratiques amateurs et de la valorisation du patrimoine, représentant un montant total de **21 350 €** et réparti comme suit :

<u>6574//311</u>	Acteurs locaux Subventions culturelles personnes de droit privé pour un montant de 15 700 €
65737//312	Valorisation du patrimoine Subventions édition personnes de droit privé Pour un montant de 3 650 €
6574//312	Valorisation du patrimoine Subv édition – personnes de droit privé Pour un montant de 2 000 €

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la télétransmission en Préfecture le

- la publication le

Chaumont, le 12 avril 2013

LE PRÉSIDENT,

Bruno SIDO

Libellé de l'opération
Libellé de l'enveloppe

Nature analytique

Libellé

Imputation

Montant en euros

Disponible en euros

Incidence financière du présent rapport

Reste disponible en euros

Fonds de vie culturelle COM4P171 O001

Acteurs locaux – E 02

Subv culturelles personnes de droit privé

6574//311

44 000,00 €

44 000,00 €

15 700,00 €

28 300,00 €

Association		Objet	Dotations en 2012	Demande 2013	Décision de la commission permanente
QUATTRODECIM	M. Christian-Xavier SAUMON LIMOGES	Académie d'été 2013 « Musique au pays de l'affiche » de Chaumont et environs	3 000,00 €	10 000,00 €	3 000,00 €
ENSEMBLE VOCAL MONTÉCLAIR	M. Bernard COLLIN LANGRES	Concerts « Via Francigena » du 5 au 7 juillet 2013	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
ENSEMBLE VOCALYS	M. Guy URSCHÉL CHAUMONT	Présentation d'un nouveau concert : les compositeurs français du 19 ^e et début 20 ^e : Debussy-Faure-Saint Saens-Gounod du 18 au 20 octobre 2013	1 000,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €
SCUDO 52	Mme Sandrine MULAS AUBERIVE	7 ^e « rencontre pour une fanfare non conventionnelle » du 21 au 28 juillet 2013	800,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €
SUBWAWE RECORDS	M. Brice SIMONNET CHAUMONT	Programmation concerts 2013 7 ^e édition du Festival Caf'Conc' à l'affiche	1 500,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €
		Découverte d'un groupe de musique actuelle destinée aux lycéens et collégiens		1 200,00 €	
« AUTOUR DE LA TERRE »	M. Joël PLESSY AUBERIVE	11 ^e saison « Centre des Rives »	1 500,00 €	6 000,00 €	1 500,00 €
OBJECTIF EN LUMIERE	Mme Anne NOVIANT LANGRES	Festival international de la photographie du 21 au 30 septembre humour « Le Toqué » le 1 ^{er} juin Exposition théâtrale Arts'Art (siècle des lumières du 20 juillet au 5 août Théâtre « Correspondances » (Diderot) le 18 décembre Concert piano le 8 décembre	1 000,00 €	4 600,00 €	1 000,00 €

COMPAGNIE DES Z'OISEAUX	Mme Liliane COMMEAU CHAUMONT	Contribution à la vie théâtrale locale, formation, création d'une nouvelle pièce	Pas de demande	1 700,00 €	600,00 €
JOINVILLE BOUGE	M. Gérard COLLIN JOINVILLE	Salon des métiers d'art du 5 au 7 avril 2013 à Joinville	Pas de demande	3 000,00 €	1 000,00 €
EXPRESSION ARTISTIQUE DE WASSY	Mme Nicole BRUNET WASSY	4 ^{ème} festival d'aquarelle du 13 au 16 juin 2013 à Wassy	Pas de demande	1 000,00 €	500,00 €
LA PLUME VERTE	M. Michel FOURNIER THONNANCE- LES-JOINVILLE	22 ^e festival de la plume verte du 15 au 23 novembre 2013	1 600,00 €	2 000,00 €	1 600,00 €

Libellé de l'opération
Libellé de l'enveloppe

Nature analytique

Libellé

Imputation

Montant en euros

Disponible en euros

Incidence financière du présent rapport

Reste disponible en euros

Patrimoine historique COM4P019 O003

Valorisation du patrimoine – E 61

Subv culturelles personnes de droit privé

6574//312

25 000,00 €

25 000,00 €

3 650,00 €

21 350,00 €

Association		Objet	Dotations en 2012	Demande 2013	Décision de la commission permanente
HISTOIRE ET PATRIMOINE	M. Etienne MARASI	Chantier de jeunes bénévoles du 29 juillet au 11 août 2013	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
	VIGNORY	6 ^e fête médiévale les 1 ^{er} et 2 juin 2013 au château de Vignory	Pas de demande	2 500,00 €	1 000,00 €
UNAREC ETUDES ET CHANTIERS GRAND-EST	M. Denis MAIER RAON L'ETAPE (88)	Chantier de jeunes bénévoles du 8 au 29 juillet 2013 à Joinville – restauration des remparts de l'ancien château	1 000,00 €	4 000,00 €	1 000,00 €
POUR LE PATRIMOINE HAUT-MARNAIS	Mme Odile NARBONI LANGRES	Manifestations à l'abbaye de Belmont du 15 août au 15 septembre 2013 (expositions, concert, consultation d'archives à la nouvelle bibliothèque publique)	Rejet dossier incomplet	750,00 €	400,00 €
LES AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE DIOCÉSAINE DE LANGRES	M. Guy HUBERT LANGRES	Conservation et valorisation du fonds de la bibliothèque diocésaine	250,00 €	1 000,00 €	250,00 €

Libellé de l'opération
Libellé de l'enveloppe

Nature analytique

Libellé

Imputation

Montant en euros

Disponible en euros

Incidence financière du présent rapport

Reste disponible en euros

Patrimoine historique COM4P019 O003

Valorisation du patrimoine – E 61

Subv Edition – personnes de droit privé

6574//312

8 000,00 €

8 000,00 €

2 000,00 €

6 000,00 €

Association	Objet	Dotations en 2012	Coût total du projet	Plafond de l'aide	Demande 2012	Décision de la commission permanente
Société Diderot	Editions Diderot 2013	1 000,00 €	36 000,00 €	5 400,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €
Médias création recherche	Réalisation d'un film « Langres sur un plateau »	Pas de demande	20 120,00 €	3 018,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €

CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

COMMISSION PERMANENTE Réunion du 12 avril 2013

Direction du Développement et de l'Animation du Territoire

service culture, sports et vie associative

N° 2013.04.15

OBJET :

**Attribution de subventions sur dotations cantonales
pour les clubs sportifs ou les associations**

Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32

Présents :

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Jean-Luc BOUZON, M. André DEGUIS, M. Thierry DELONG, M. Christian DUBOIS, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Paul FLAMÉRIOT, M. Bernard GENDROT, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Jean-François GUÉNIOT, M. Didier JANNAUD, M. Eric KREZEL, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Denis MAILLOT, M. Stéphane MARTINELLI, M. André NOIROT, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

Quorum : 17

Absents ayant donné procuration :

Mme Marcelle FONTAINE à M. Jean-Luc BOUZON
M. Jean-Philippe GEOFFROY à M. André NOIROT
Mme Anne-Marie NÉDÉLEC à M. Bruno SIDO

Absents excusés et non représentés :

M. Philippe BOSSOIS, M. Bertrand OLLIVIER, M. Pierre ROUSSELOT

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011, portant délégation d'attributions à la commission permanente,

VU la délibération du conseil général en date du 7 décembre 2012 relative au budget primitif 2013,

VU le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

LA COMMISSION PERMANENTE
Par 29 voix Pour

DECIDE

↳ d'attribuer aux clubs sportifs locaux et aux associations, au titre des “ dotations cantonales ”, les subventions détaillées dans le tableau en annexe pour un montant total de **2 000 €**.

Chapitre 65, imputations 6574//311 et 6574//32.

<u>RÉSULTAT DU VOTE</u> : Adopté à l'unanimité	
<u>Certifié exécutoire compte tenu de :</u> - la télétransmission en Préfecture le - la publication le	Chaumont, le 12 avril 2013 LE PRÉSIDENT, Bruno SIDO

Commission permanente du 12 avril 2013		Imputation	Montant de l'aide
Canton de SAINT-DIZIER Centre	Dotation disponible : 3 000 €		
	Choré Art	Association	1 000 €
	Ensemble philharmonique de Saint-Dizier	Association	500 €
	Judo club Saint-Dizier/Marnaval Haute-Marne	Club sportif	500 €
	<i>Attribué</i>		2 000 €
	Reste à répartir	1 000 €	
	Incidence du rapport		2 000 €

CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

COMMISSION PERMANENTE Réunion du 12 avril 2013

Direction de l'Education et des Bâtiments

service administration, comptabilité, marchés

N° 2013.04.16

OBJET :

**Construction de la maison d'enfants à caractère social - MECS à Chaumont -
Validation du programme technique détaillé
Lancement de la procédure de concours de maîtrise d'oeuvre**

Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32

Présents :

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Jean-Luc BOUZON, M. Thierry DELONG, M. Christian DUBOIS, M. Jean-François EDME, M. Paul FLAMÉRIEN, M. Bernard GENDROT, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Jean-François GUÉNIOT, M. Didier JANNAUD, M. Eric KREZEL, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Denis MAILLOT, M. Stéphane MARTINELLI, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

Quorum : 17

Absents ayant donné procuration :

Mme Marcelle FONTAINE à M. Jean-Luc BOUZON
Mme Anne-Marie NÉDÉLEC à M. Bruno SIDO

Absents excusés et non représentés :

M. Philippe BOSSOIS, M. André DEGUIS, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Jean-Philippe GEOFFROY, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, M. Pierre ROUSSELOT

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3215-1,

VU le code des marchés publics et notamment ses articles 22, 24, 38, 70 et 74 II,

VU la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011, portant délégation d'attributions à la commission permanente,

VU la délibération du conseil général en date du 9 décembre 2011 inscrivant une autorisation de programme de 2 500 000 €,

VU la délibération du conseil général en date du 7 décembre 2012 inscrivant des crédits de paiement à hauteur de 200 000 €,

VU l'avis favorable émis par la VIIe commission le 25 mars 2013,

VU l'avis favorable émis par la Ve commission le 29 mars 2013,

VU le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

LA COMMISSION PERMANENTE
Par 25 voix Pour

DECIDE

- de valider le programme technique détaillé de l'opération de construction de la maison d'enfants à caractère social (MECS) ;
- de lancer un concours de maîtrise d'œuvre restreint sur esquisse sur ces bases en application des dispositions des articles 24, 38, 70 et 74 II du code des marchés publics,
- constituer le jury de concours de maîtrise d'œuvre comme suit :
 - avec voix délibérative :
 - Monsieur le Président du conseil général ou son représentant Monsieur Thierry DELONG
 - 5 titulaires :
 - Monsieur Patrick BERTHELON
 - Monsieur Jean LIPP
 - Madame Yvette ROSSIGNEUX
 - Mme Marie-Claude LAVOCAT
 - Monsieur Philippe BOSSOIS
 - 5 suppléants :
 - Monsieur Paul FLAMERION
 - Monsieur Jean-François GUÉNIOT
 - Madame Marcelle FONTAINE
 - Monsieur Didier JANNAUD
 - Monsieur Bertrand OLLIVIER
- deux personnalités dont la présence présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours, le directeur de l'éducation et des bâtiments et le directeur de la solidarité départementale,
- au moins un tiers de maîtres d'œuvre qu'il m'appartiendra de désigner.
- avec voix consultative :
 - Madame le payeur départemental,

- Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations.
- de fixer à trois le nombre de candidats qui pourront être admis à concourir ;
- de fixer le montant maximal de l'indemnité qui pourra être versée à chacun des candidats admis à présenter une esquisse à la somme de 8 000 € HT par équipe, soit un total de 24 000 € HT. Cette indemnité pourra être réduite si les prestations présentées sont jugées insuffisantes par le jury. Elle constituera par ailleurs une avance sur honoraires pour le candidat où le groupement lauréat.

<u>RÉSULTAT DU VOTE</u> : Adopté à l'unanimité	
<u>Certifié exécutoire compte tenu de :</u> - la télétransmission en Préfecture le - la publication le	Chaumont, le 12 avril 2013 LE PRÉSIDENT, Bruno SIDO

CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

COMMISSION PERMANENTE Réunion du 12 avril 2013

Direction du Développement et de l'Animation du Territoire

service économie - tourisme - habitat

N° 2013.04.17

OBJET :

**Syndicat mixte d'aménagement touristique du lac du Der-Chantecoq
Programme d'investissement 2013**

Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32

Présents :

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Jean-Luc BOUZON, M. Thierry DELONG, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Paul FLAMÉRIEN, M. Bernard GENDROT, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Jean-François GUÉNIOT, M. Didier JANNAUD, M. Eric KREZEL, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Denis MAILLOT, M. Stéphane MARTINELLI, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

Quorum : 17

Absents ayant donné procuration :

Mme Marcelle FONTAINE à M. Jean-Luc BOUZON
Mme Anne-Marie NÉDÉLEC à M. Bruno SIDO

Absents excusés et non représentés :

M. Philippe BOSSOIS, M. André DEGUIS, M. Christian DUBOIS, M. Jean-Philippe GEOFFROY, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, M. Pierre ROUSSELOT

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011, portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil général en date du 7 décembre 2012 relative au budget primitif 2013,

VU les statuts du syndicat mixte d'aménagement touristique du lac du Der-Chantecoq définissant la participation financière du Département au budget du syndicat,

VU l'avis favorable émis par le VI^e commission au cours de sa réunion du 29 mars 2013,

VU le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

CONSIDÉRANT la demande présentée par le syndicat mixte d'aménagement touristique du lac du Der-Chantecoq,

LA COMMISSION PERMANENTE
Par 25 voix Pour

DECIDE

- d'approuver les opérations d'investissement 2013 présentées par le syndicat mixte d'aménagement touristique du lac du Der-Chantecoq dans le cadre de l'autorisation de programme 2013 (P058E122), portant sur un montant de travaux de 2 536 263 € HT, et établissant une participation du Département de 360 519 € selon le détail suivant (chapitre 204 – imputations budgétaires 204142//94 et 204141//94) :

Opérations	Coût HT	Participation accordée par le conseil général de la Haute-Marne
ZAC II Rougemer (48,125 % d'une base forfaitaire de 600 000 €	2 376 776 €	288 750 €
Acquisition d'un véhicule, matériels et outillage	40 000 €	18 000 €
Panneaux publicitaires	12 500 €	5 625 €
Modernisation des aires de jeux	20 000 €	9 000 €
Divers travaux d'amélioration du patrimoine et Wi-Fi	51 900 €	23 355 €
Travaux sur les plages	35 087 €	15 789 €
TOTAL	2 536 263 €	360 519 €

Le versement de cette participation interviendra sur présentation des justificatifs de dépenses correspondants.

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la télétransmission en Préfecture le

- la publication le

Chaumont, le 12 avril 2013

LE PRÉSIDENT,

Bruno SIDO

CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

COMMISSION PERMANENTE Réunion du 12 avril 2013

Direction du Développement et de l'Animation du Territoire

service économie - tourisme - habitat

N° 2013.04.18

OBJET :

**Association du Pays de Chaumont
Subvention de fonctionnement 2013**

Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32

Présents :

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Jean-Luc BOUZON, M. Thierry DELONG, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Paul FLAMÉRIEN, M. Bernard GENDROT, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Jean-François GUÉNIOT, M. Didier JANNAUD, M. Eric KREZEL, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Denis MAILLOT, M. Stéphane MARTINELLI, M. Bertrand OLLIVIER, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

Quorum : 17

Absents ayant donné procuration :

Mme Marcelle FONTAINE à M. Jean-Luc BOUZON
Mme Anne-Marie NÉDÉLEC à M. Bruno SIDO

Absents excusés et non représentés :

M. Philippe BOSSOIS, M. André DEGUIS, M. Christian DUBOIS, M. Jean-Philippe GEOFFROY, M. André NOIROT, M. Pierre ROUSSELOT

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011, portant délégation d'attributions à la commission permanente,

VU la délibération du conseil général en date du 7 décembre 2012 inscrivant un crédit de paiement de 30 000 € au titre du fonctionnement ou des études menées par les associations de Pays dans le cadre du budget primitif de l'année 2013,

VU l'avis favorable émis par la VI^e commission lors de sa réunion du 29 mars 2013,

VU le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

LA COMMISSION PERMANENTE
Par 26 voix Pour

DECIDE

- d'attribuer, à l'association du Pays de Chaumont, au titre de l'année 2013, une subvention forfaitaire de fonctionnement de **10 000 €** (la dépense subventionnée étant de 191 313 € TTC) suite à sa demande du 4 mars 2013.

Le versement interviendra en une seule fois à la notification de la subvention.

Imputation budgétaire 6574//91 – nature analytique subventions Pays.

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la télétransmission en Préfecture le

- la publication le

Chaumont, le 12 avril 2013

LE PRÉSIDENT,

Bruno SIDO

CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

COMMISSION PERMANENTE Réunion du 12 avril 2013

Direction de l'Education et des Bâtiments

service éducation

N° 2013.04.22

OBJET :

**Concessions de logements
actualisation du montant des prestations accessoires**

Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32

Présents :

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Jean-Luc BOUZON, M. André DEGUIS, M. Thierry DELONG, M. Christian DUBOIS, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Paul FLAMÉRION, M. Bernard GENDROT, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Jean-François GUÉNIOT, M. Didier JANNAUD, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Denis MAILLOT, M. Stéphane MARTINELLI, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

Quorum : 17

Absents ayant donné procuration :

Mme Marcelle FONTAINE à M. Jean-Luc BOUZON
M. Jean-Philippe GEOFFROY à M. André NOIROT
Mme Anne-Marie NÉDÉLEC à M. Bruno SIDO

Absents excusés et non représentés :

M. Philippe BOSSOIS, M. Eric KREZEL, M. Pierre ROUSSELOT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R.216-4 à R.216-19,

Vu la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011, portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil général en date du 7 décembre 2012 relative au budget primitif 2013,

Vu la délibération de commission permanente en date du 14 décembre 2012, relative aux concessions de logements dans les collèges pour l'année scolaire 2012-2013,

Vu l'avis favorable de la Ville commission réunie le 25 mars 2013,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

LA COMMISSION PERMANENTE
Par 29 voix Pour

DECIDE

- de réévaluer la valeur des prestations accessoires des concessions de logement par nécessité absolue de service consentie gracieusement aux bénéficiaires (franchise) de 1,2 % pour l'année 2013 ;
- d'arrêter ainsi le montant de la franchise relative aux prestations accessoires à **1 900,65 €** pour les logements avec chauffage collectif et à **2 450,84 €** pour les logements avec chauffage individuel.

<u>RÉSULTAT DU VOTE</u> : Adopté à l'unanimité	
<u>Certifié exécutoire compte tenu de :</u> - la télétransmission en Préfecture le - la publication le	Chaumont, le 12 avril 2013 LE PRÉSIDENT, Bruno SIDO

CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

COMMISSION PERMANENTE Réunion du 12 avril 2013

Direction de l'Education et des Bâtiments

service éducation

N° 2013.04.25

OBJET :

**La ruche des compétences et le forum des métiers
2013 : prise en charge des frais de transport**

Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32

Présents :

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Jean-Luc BOUZON, M. André DEGUIS, M. Thierry DELONG, M. Christian DUBOIS, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Paul FLAMÉRIOT, M. Bernard GENDROT, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Jean-François GUÉNIOT, M. Didier JANNAUD, M. Eric KREZEL, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Denis MAILLOT, M. Stéphane MARTINELLI, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

Quorum : 17

Absents ayant donné procuration :

Mme Marcelle FONTAINE à M. Jean-Luc BOUZON
M. Jean-Philippe GEOFFROY à M. André NOIROT
Mme Anne-Marie NÉDÉLEC à M. Bruno SIDO

Absents excusés et non représentés :

M. Philippe BOSSOIS, M. Pierre ROUSSELOT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation,

Vu la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011, portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil général en date du 7 décembre 2012, relative au budget primitif 2013,

Vu l'avis favorable émis par la VIIe commission lors de sa réunion du 25 mars 2013,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

LA COMMISSION PERMANENTE
Par 30 voix Pour

DECIDE

- d'allouer au comité de bassin d'emploi du nord Haute-Marne, une somme de **56 €**, correspondant aux frais de transport des collégiens qui se sont rendus à la maison des jeunes et de la culture (MJC) à Saint-Dizier le 13 mars 2013 dans le cadre de la journée du forum emploi-formation « la ruche des compétences » 2013,
- d'allouer au bassin de formation sud de la Haute-Marne, rattaché administrativement au collège « Marie Calvès » à Froncles, une somme de **4 099,14 €**, correspondant aux frais de transport des élèves qui se sont rendus au forum des formations à la salle des fêtes de Nogent les 14 et 15 février 2013.

Ces sommes seront prélevées sur le budget départemental 2013 (imputation budgétaire 6568//28) et seront versées sur présentation des factures acquittées correspondantes.

Si, au vu des justificatifs transmis, il apparaît que les frais de transport des collégiens sont inférieurs à la somme mentionnée, l'aide accordée par le conseil général sera réduite d'autant.

<u>RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité</u>	
<u>Certifié exécutoire compte tenu de :</u> - la télétransmission en Préfecture le - la publication le	Chaumont, le 12 avril 2013 LE PRÉSIDENT, Bruno SIDO